

## **I.CERAM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 590 914,30 euros  
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges  
487 597 569 R.C.S. Limoges  
(la « **Société** »)

---

### **RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021, de vous présenter les comptes sociaux et les comptes consolidés et de les soumettre à votre approbation.

L'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements requis par la loi ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais légaux.

#### **I - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28 DU CODE DE COMMERCE**

Notre Société a établi des comptes consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

#### **1.1 Mode de présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation**

Le périmètre de consolidation du groupe I.CERAM comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 95% par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire de la République Tchèque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Limoges, détenue à 95% par I.CERAM et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **I.CERAM PT** : filiale installée au Portugal, créée en juillet 2016 et détenue à 100 % par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire du Portugal.
- **I.CERAM UF** : filiale installée à Limoges, créée en juillet 2016 et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet de porter un projet de construction d'un nouvel ensemble

immobilier. L'objectif est d'une part le renforcement des capacités industrielles, technologiques, sociétales et commerciales d'I.CERAM et d'autre part la volonté de faire de ce nouveau site une vitrine de sa qualité, sa rigueur et son savoir-faire au travers d'un showroom accueillant ses visiteurs.

- **ADDIDREAM** : société installée à Limoges, détenue à 49 % par I.CERAM et ayant pour objet la conception et la fabrication par impression 3D d'instruments et d'implants pour le domaine médical en général et pour le domaine de l'orthopédie en particulier. La société est une SAS au capital de 336 000 €, créée le 5 décembre 2017, enregistrée sous le n° 833 772 445 auprès du tribunal de commerce de Limoges.
- **I.CERAM SOUTH AFRICA** : société de droit sud africain, installée à Bloemfontein, détenue à 33,33 % par I.CERAM et ayant pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM, sur le territoire de l'Afrique du Sud. Cette société est enregistrée sous le n° 2016 / 404980 / 07 auprès de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle d'Afrique du Sud à Prétoria.
- **DUSSARTRE** : société détenue à 41,18% par I.CERAM et ayant pour objet la fabrication et la réparation d'instruments chirurgicaux dans tous les domaines de la santé. La société est une SAS au capital de 17 000 €, créée le 31 janvier 2018, enregistrée sous le n° 835 036 120 auprès du tribunal de commerce de Limoges.

La société I.CERAM clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le groupe I CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société Limousine de Brevet est une filiale pour laquelle le groupe I CERAM a un contrôle majoritaire.

La société I.CERAM PT est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM UF est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société ADDIDREAM est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle minoritaire. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SOUTH AFRICA est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle minoritaire. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société DUSSARTRE est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle minoritaire. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 30 juin 2021 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.CERAM a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés.

I.CERAM SRO, Société Limousine de Brevet, I.CERAM PT, I.CERAM UF, filiales du groupe, ont été intégrées globalement.

I.CERAM SOUTH AFRICA, ADDIDREAM et DUSSARTRE sont donc intégrées en équivalence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La consommation forte de trésorerie du groupe s'explique par les projets de recherches en cours ainsi que par les dépenses liées à sa structuration, notamment au niveau commercial, alors que les revenus ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.
- Le report des échéances de l'avance remboursable de la région Nouvelle-Aquitaine.
- La mise en place d'un échéancier pour le paiement des cotisations URSSAF.
- L'obtention du prêt PGE « Innovation » d'un montant de 1 036 000 € auprès de la Caisse d'Épargne et de la BPI.
- Le remboursement du CII-CIR 2020.

## **1.2 Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2021 :**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, sur le premier semestre 2021, atteint 829 542 euros, contre 690 301 euros au 30 juin 2020, soit une hausse de 20,17 % en neutralisant le chiffre d'affaires des opérations intra-groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de (810 754) euros au 30 juin 2021, contre un montant négatif de (781 184) euros au 30 juin 2020.

Le résultat financier est négatif de (20 165) euros au 30 juin 2021 contre un résultat financier négatif de (159 317) euros au 30 juin 2020.

Le résultat exceptionnel est positif de 80 717 euros au 30 juin 2021 contre un résultat exceptionnel positif de 77 963 euros au 30 juin 2020.

Le résultat net après impôt de l'ensemble consolidé ressort négatif de (797 745) euros au 30 juin 2021 contre un résultat net négatif de (887 189) euros au 30 juin 2020.

## **II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ECOULE**

### **1. Evènements significatifs au cours du semestre clos au 30 juin 2021**

Concernant la société I.CERAM, les évènements significatifs intervenus au cours du semestre écoulé sont les suivants :

#### **1.1 Opérations sur le capital :**

La société I.Ceram a augmenté le capital de la société I.Ceram UF de 200 000 € par incorporation de son compte courant. Le capital est désormais de 300 000 € et les capitaux propres sont redevenus positifs.

#### **1.2 Crédit d'impôt recherche :**

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2020 a été déposée durant le premier trimestre 2021 et a été remboursée. Le montant demandé auprès des services fiscaux avait été de 291 665 € pour la société I.Ceram et de 40 082 € pour la société Addidream.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 a été comptabilisé après son évaluation. L'estimation de ce crédit d'impôt recherche est de 168 000 €.

#### **1.3 Report des échéances**

La société I.Ceram a obtenu un échéancier de l'URSSAF de 23 767 € par mois jusqu'en avril 2022.

#### **1.4 Financement**

La société I.Ceram a obtenu un PGE complémentaire auprès de sa banque historique, la Caisse d'Epargne, pour 555 000 € et auprès de la BPI pour 481 000 €.

## **2. Risques et incertitudes**

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 3 « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel 2020 restent d'actualité.

## **3. Activité en matière de recherche et développement**

La société a continué les travaux de recherches entreprises sur de nouvelles technologies et produits, avec le concours d'un comité scientifique. Il est composé de chirurgiens et de spécialistes issus des établissements de santé publics ou privés et d'universitaires.

Les implants en céramique ont été reconnus comme une innovation médicale par un Think Tank Santé. Cette reconnaissance vient démontrer la qualité des travaux réalisés par la société en matière de recherche et développement.

Notre technologie a permis de démontrer son intérêt dans le traitement d'infections osseuses. Un patient victime d'un accident de moto s'est vu éviter l'amputation de ses deux jambes grâce à l'implantation de deux implants Ceramil chargés en antibiotiques.

## **4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La commercialisation du produit dans l'ensemble de l'Europe et dans de nombreux pays à travers le monde se réalise avec des partenariats via des distributeurs ou des filiales.

### **III - ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE**

Néant

#### **IV - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021**

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

##### **Présentation des comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires de la Société, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021, atteint 844 040 euros contre un chiffre d'affaires de 694 565 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2020, soit une hausse de 21,5 %.

Le résultat d'exploitation est négatif de (773 102) euros au 30 juin 2021 contre un résultat d'exploitation négatif de (795 855) euros pour le semestre clos au 30 juin 2020.

Le résultat financier est négatif de (7 488) euros au 30 juin 2021 contre un résultat financier négatif de (274 029) euros pour le semestre clos au 30 juin 2020.

Le résultat exceptionnel est positif de 46 667 euros au 30 juin 2021 contre un résultat exceptionnel positif de 45 972 euros pour le semestre clos au 30 juin 2020.

Le résultat net ressort négatif de (534 898) euros au 30 juin 2021 contre un résultat net négatif de (882 457) euros pour le semestre clos au 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société est annexé au bilan.

#### **V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

##### **1. Répartition du capital social et des droits de vote**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2021 :

Situation à la date du 31/08/21				
Nom	Nombre d'actions existantes	% capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Ernée Gestion <sup>(2)</sup>	2 902	0,05%	5 804	0,06%
Xale Finance <sup>(2)</sup>	3 870	0,07%	7 740	0,08%
<b>Sous-total</b>	6 772	0,11%	13 544	0,14%
André Kerisit	6 772	0,11%	13 544	0,14%
Investissement développement <sup>(3)</sup>	3 106 070	52,56%	6 212 140	66,03%
<b>Sous-total<sup>(4)</sup></b>	3 112 842	52,68%	6 225 684	66,17%
Investisseurs privés « Loi TEPA »	348 665	5,90%	697 330	7,41%
Auto-détenues	57 993	0,98%	N/A	N/A
Flottant	2 382 871	40,33%	2 472 096	26,27%
<b>Total</b>	<b>5 909 143</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 408 654</b>	<b>100,00%</b>

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

## **2. Actionnariat des salariés**

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

## **3. Actions d'autocontrôle et participations croisées**

Néant

## **4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité**

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours du semestre clos au 30 juin 2021.

## **VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

## **2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 06 septembre 2021

André Kerisit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'André Kerisit', written over a horizontal line.



## ANNEXE 1

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours du semestre écoulé dans les entités autres que la Société.

Nom Prénom ou dénomination sociale du membre	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent Document d'enregistrement universel
<b>André KERISIT</b>	Gérant de la société Investissement Développement Gérant de la Société I.Ceram SRO Gérant de la Société Limousine de Brevet Gérant de la Société I.Ceram PT Président de la Société I.Ceram U.F. Administrateur Addidream	n/a
<b>Xale Finance représentée par Alain VASSAL</b>	Aucun mandat	n/a
<b>Guy VIEL</b>	Aucun mandat	n/a
<b>Viviane NEITER</b>	<p><u>Sociétés cotées :</u> Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administrateur de Spir Communication SA depuis juin 2014 Administratrice de Plant Advanced Technologies depuis le 30 juin 2015</p> <p><u>Sociétés non cotées :</u> Présidente de Glanbia Performance Nutrition France depuis le 12 septembre 2018</p> <p><u>Associations :</u> Administrateur de NEOMA Alumni (ex Reims Management School) Secrétaire de l'Association Edgar Faure Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière</p>	<p>Administrateur de Vêt Affairs S.A. juin 2012- 23 juillet 2016</p> <p>Administrateur de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) jusqu'au 11 décembre 2017</p> <p>Membre du comité stratégique de Neolys Diagnostics jusqu'en septembre 2019</p>
<b>Bertrand BUGUET</b>	Président de Aelian Finance	n/a
<b>Jean-François CARMINATI</b>	Associé-Gérant Comalto	n/a
<b>Benoit PERICARD</b>	Directeur Secteur Santé KPMG	n/a

## ANNEXE 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 30 JUIN 2021

L'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juin 2021 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (6 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond au programme de rachat de 910 000 euros
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration de regrouper des actions par attribution d'une action ordinaire de 2 euros de valeur nominale contre 20 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune (7 <sup>ème</sup> résolution)	12 mois	Non Applicable
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 800 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 800 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 800 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond global nominal : 800 000 euros pour les augmentations de capital ; 10 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	590 914 actions de 0,10 euro de valeur nominale
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions (16 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	10% du capital social

Aucune des délégations ci-dessus n'a été mise en œuvre dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2021.